

LA TRAITE DES PERSONNES ET LES QUESTIONS DE GENRE

LA TRAITE DES PERSONNES CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE DONT SONT VICTIMES DES MILLIONS DE FEMMES, DE FILLES, D'HOMMES ET DE GARÇONS DANS LE MONDE.

La grande majorité des victimes de la traite sont des femmes et des filles ; toutefois, les hommes et les garçons sont également victimes d'autres formes de traite.

- ❖ Les femmes et les filles représentent 71 % de l'ensemble des victimes de la traite recensées dans le monde.
 - ❖ Les jeunes filles représentent près des trois quarts des enfants signalés comme des victimes de la traite.
 - ❖ Bien que les femmes représentent encore la majorité des victimes de la traite, la proportion d'hommes victimes est passée de 16 % en 2004 à 29 % en 2014.
 - ❖ Dans son rapport sur la traite des femmes et des filles, le Secrétaire général reconnaît que «les méfaits de la traite sont réputés plus graves pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons compte tenu de l'exposition [des premières] à des formes d'exploitation spécifiques telles que l'exploitation sexuelle et la violence, la servitude domestique et le mariage forcé».
 - ❖ Actuellement, la traite à des fins d'exploitation sexuelle est la forme de traite la plus répandue dans le monde; elle représente 54 % de toutes les formes de traite.
 - ❖ Les femmes représentent 96 % des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.
 - ❖ Les trafiquants qui exploitent les femmes à d'autres fins, comme le travail forcé, la mendicité et la servitude domestique, commettent généralement des violences sexuelles sur leurs victimes comme moyen de coercition et de contrôle.
 - ❖ La proportion de victimes de la traite aux fins du travail forcé a augmenté ces dernières années. Environ 4 victimes sur 10 recensées entre 2012 et 2014 ont fait l'objet de la traite aux fins du travail forcé, et parmi ces victimes, 63 % étaient des hommes.
 - ❖ Les hommes représentent 82 % des victimes de la traite des personnes aux fins du prélèvement d'organes.
- ❖ **Inégalités liées au genre:** la pauvreté fondée sur le genre, le manque de possibilités d'emploi viables, l'absence de contrôle sur les ressources financières et le manque d'accès à l'éducation sont autant de facteurs qui peuvent exacerber la vulnérabilité des femmes et des filles à la traite.
 - ❖ **Violence fondée sur le genre:** la violence fondée sur le genre et les normes culturelles qui normalisent ce type de violence perpétuent le cycle de la violence à l'égard des femmes et rendent celles-ci plus vulnérables à la traite.
 - ❖ **Des législations discriminatoires en matière de travail ou de migration et des politiques qui ne tiennent pas compte des questions de genre:** les lois régissant le travail et la migration qui ne tiennent pas compte des droits de la personne et des questions de genre empêchent les femmes de se déplacer librement et de changer d'emploi et les encouragent à chercher un emploi dans les secteurs non réglementés et informels. Cette discrimination rend les femmes plus vulnérables à la traite et à l'exploitation.
 - ❖ **Conflits, situations d'après-conflit et crises humanitaires:** l'absence d'état de droit en temps de crise risque de rendre les femmes et les filles particulièrement vulnérables à différentes formes d'exploitation, du fait notamment qu'elles peuvent être la cible de groupes armés à des fins d'esclavage sexuel, de servitude domestique et de mariage forcé ou de mariage d'enfants.

LIENS ENTRE LA MIGRATION, LA TRAITE DES PERSONNES ET LES FEMMES

Les migrations internationales ont augmenté de plus de 40 % entre 2000 et 2015. Les liens entre la migration et la traite font l'objet d'un intérêt croissant, tandis que les questions de genre liées à ces problématiques ne suscitent que peu d'attention. Les femmes représentent aujourd'hui plus de la moitié des travailleurs migrants dans le monde, contribuant à ce que l'on appelle la féminisation du marché mondial du travail. Elles sont exposées à des vulnérabilités et à des risques spécifiques tout au long de leur parcours migratoire et sont donc davantage susceptibles d'être victimes de la traite. En raison de la discrimination fondée sur le genre et de la sous-évaluation des professions peu qualifiées, les femmes occupent généralement des emplois peu qualifiés et mal rémunérés - comme le travail domestique - qui relèvent de secteurs non réglementés et informels avec peu ou pas de protection juridique. Ces conditions rendent les femmes particulièrement vulnérables à l'exploitation liée au genre, au travail forcé, à l'extorsion, à la servitude pour dette et à la violence. Ainsi, même les travailleuses migrantes en situation régulière risquent d'être victimes de la traite ou d'être exploitées sur leur nouveau lieu de travail. En raison de la discrimination fondée sur le genre dans les pratiques d'embauche, elles ne peuvent généralement pas négocier leurs conditions de travail comme les travailleurs migrants et ne connaissent pas bien leurs droits.

QUESTIONS CONCERNANT LES HOMMES VICTIMES DE LA TRAITE

- ❶ L'absence d'une approche fondée sur le genre en matière de traite des personnes porte préjudice à l'expérience singulière vécue par les hommes victimes.
- ❷ Les stéréotypes fondés sur le genre risquent d'empêcher que les hommes victimes de la traite soient correctement identifiés et bénéficient des services d'assistance et de protection dont ils ont besoin.
- ❸ En raison des constructions stéréotypées de la masculinité, les hommes peuvent être réticents à reconnaître qu'ils sont des victimes de la traite ou à s'identifier comme telles.

RECOMMANDATIONS : UNE APPROCHE FONDÉE SUR LE GENRE POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

- ❶ **Aller au-delà d'un cadre sécuritaire:** si de nombreux États ont progressé dans la mise en œuvre de mécanismes de détection et de répression pour s'attaquer à ce problème, il reste encore beaucoup à faire pour garantir une approche fondée sur les droits de la personne, axée sur les survivants et qui tienne compte du genre et de l'âge des victimes : une approche qui réponde aux besoins spécifiques des hommes, femmes, filles et garçons en tant que groupes distincts ayant des besoins particuliers.
- ❷ Les mesures de lutte contre la traite continuent de mettre davantage l'accent sur la poursuite et la condamnation des trafiquants et non sur l'aide aux victimes et aux survivants. Il est indispensable de fournir une assistance et un soutien adéquats par l'intermédiaire de services spécialisés et intégrés, indépendamment de la question de savoir si les survivants acceptent ou non de participer à la procédure pénale.
- ❸ **Prévention:** il faut veiller à mettre en place des stratégies de lutte contre la traite. Toutefois, il faut accorder une attention accrue à la question de la prévention. Les mesures de prévention doivent être renforcées par des campagnes de sensibilisation, notamment à l'intention des groupes de population vulnérables qui risquent de devenir victimes de la traite. Les stratégies de prévention doivent également comprendre des mesures s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs de risque qui augmentent la vulnérabilité des femmes, des hommes, des filles et des garçons, en mettant l'accent sur la manière dont l'intersectionnalité¹ rend certains groupes plus vulnérables à la traite et à l'exploitation. Les États devraient donc renforcer leurs mesures de prévention de la traite des personnes de manière à ce qu'elles tiennent compte des normes liées au genre et des rapports de force inégaux qui favorisent la pauvreté, le chômage et le manque d'accès à l'éducation fondés sur le genre et les risques liés au genre que posent les pratiques migratoires dangereuses et la discrimination fondée sur le genre en général.

¹ Le chevauchement entre différentes catégories sociales, telles que la race, le genre et la classe, qui contribue à une discrimination systématique.

- ❶ **Garantir la cohérence:** il faut s'assurer que les mesures de lutte contre la traite, les politiques de migration et la réglementation du marché du travail soient cohérentes et s'inscrivent dans une approche fondée sur les droits de la personne et sur l'égalité des genres. Par exemple, les politiques de migration et de lutte contre la traite doivent garantir que les victimes ne seront pas injustement punies à cause de leur statut d'immigrants illégaux.
- ❷ **Intégrer des mesures de lutte contre la traite qui tiennent compte des questions de genre dans des programmes plus larges:** en cas de conflit et de catastrophe naturelle, les interventions humanitaires, les opérations de secours et la gestion des conflits doivent s'attaquer activement au problème de la traite et comprendre des mesures qui tiennent compte du genre et de l'âge des victimes et qui sont adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des filles, des hommes et des garçons. La traite est un problème qui survient dans divers contextes que ce soit en situation de conflit, en période de crise ou de paix et dans le contexte du développement.
- ❸ Les mesures visant à prévenir et combattre la traite devraient être intégrées dans des cadres, politiques et programmes de développement durable plus larges axés sur le développement social et économique, le respect des droits de la personne et de l'état de droit, la bonne gouvernance, l'éducation, la santé, la gestion des catastrophes naturelles et la reconstruction d'après-conflit.
- ❹ **Le rôle des États:** les États devraient s'assurer que leurs lois, règlements et programmes de lutte contre la traite tiennent compte des questions de genre et de l'âge des victimes et qu'ils disposent des moyens nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, filles, hommes et garçons.
- ❺ **Le rôle des professionnels:** les professionnels chargés de lutter contre la traite des personnes doivent suivre une formation spécifique qui favorise l'adoption d'une approche tenant compte du genre et de l'âge des victimes, afin de protéger les victimes et de leur fournir des services adéquats (notamment en matière de santé, de justice, d'immigration, d'éducation, de logement, etc.). Par exemple, la traite à des fins d'exploitation sexuelle a généralement de graves conséquences sur la santé des victimes (avortements non médicalisés, complications au niveau de l'appareil reproducteur et exposition à des maladies sexuellement transmissibles). Dans le cadre d'une approche axée sur le genre, il faut également tenir compte des préoccupations et craintes qui empêchent les victimes de la traite de solliciter des services ou de chercher de l'aide. Les femmes victimes de la traite sont souvent réticentes à dénoncer les responsables en raison de plusieurs facteurs, notamment l'absence de gardiennes, la peur du manque de confidentialité, la crainte d'être stigmatisées par leur communauté et les relations qu'elles entretiennent avec leur agresseur (qui peut aussi être leur « époux » légitime).
- ❻ **Recherche et données:** le système des Nations Unies, en collaboration avec des instituts de recherche compétents et les gouvernements, devrait améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe et par âge afin d'aider à mieux comprendre les liens entre les questions de genre et d'âge et la traite des personnes, notamment dans les situations de conflit et les crises humanitaires.

QU'EST-CE QUE LE GROUPE INTERINSTITUTIONS DE COORDINATION CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES ?

Le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes est un forum politique dont le mandat, qui a été défini par l'Assemblée générale des Nations Unies, consiste à améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales pour faciliter l'adoption d'une approche globale et intégrée visant à prévenir et combattre la traite des personnes. Il a été créé en mars 2007 conformément à la résolution 61/180 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Groupe est composé de 24 entre organisations du système des Nations Unies et aussi organisations régionales.

Ce matériel a été imprimé avec le généreux soutien financier du Royaume-Uni

Suivez-nous: twitter.com/ICAT_News | <http://icat.network/> | icat@un.org